



AVIS À LA CLIENTÈLE

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT INTÉrimAIRE DES CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) tient à informer sa clientèle qu'à partir du 1^{er} mai 2016, certains changements proposés aux programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables rentreront en vigueur.

Principaux changements

Programme de financement intérimaire du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles

- Modification des critères d'admissibilités au programme. Retrait du critère stipulant qu'une corporation évaluée admissible à l'égard de la production de spectacles doit avoir fait l'objet d'une demande de certification finale pour une période d'exploitation du spectacle, ou doit avoir obtenu une décision préalable, et dont l'exploitation de la première période est terminée. Dorénavant, une demande de financement peut être présentée par une entreprise qui a fait l'objet d'une décision préalable favorable de la part de la SODEC.

Tous les programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables (production de spectacles, production cinématographique et télévisuelle québécoise, édition de livres et production d'enregistrements sonores)

- Advenant le report de l'échéance de la garantie de prêt, ajout d'honoraires de garantie non remboursables d'un minimum de 2 %, payables par l'entreprise sur le solde de la garantie de prêt.
- Révision des honoraires et frais de gestion applicables à chaque dossier de financement intérimaire établis conformément à la grille détaillée ci-après :

Dossier général (offre de financement, hypothèque)	350 \$
Amendement	150 \$

La SODEC invite sa clientèle à se référer au [site internet de la SODEC](#) afin d'avoir accès aux versions intégrales mises à jour des programmes.

Renseignements

Direction générale du financement et de l'aide fiscale
514 841-2270

SODEC

215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
514 841-2200
1 800 363-0401

www.sodec.gouv.qc.ca